

# LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE JUNIORS 2024

3ème édition  
Samedi 4 mai 2024  
Bastogne - Aywaille  
Départ : 12h15  
Arrivée : 15h45



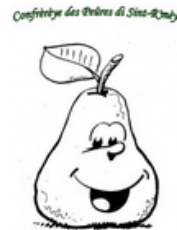
Bastogne



Wallonie



Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois



RESTAURANT - TRAITEUR  
« LE CHALET »  
Rue Lambert Marlet, 23, 4670 Blegny  
Tél : 04 / 387. 56 . 16  
Email : cedric@le-chalet.be



# 3ème Liège-Bastogne-Liège Juniors

**Samedi 4 mai 2024**

Organisation du Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois

**Président - Relations publiques** : LAMBERT Fernand, rue du Vicinal 37, 4670 Blegny  
+ 32 (0) 495 49 17 76

**Directeur de course** : WAUCOMONT Roger + 32 (0) 473 62 06

**Coordinateur sécurité** : BONNY Serge + 32 (0) 472 75 35 53

**Sécurité - Responsable itinéraire** : BONNY Serge et BOURSE Alain

**Accueil presse - Échelon course - Invités** : FRÉRARD Désiré + 32 (0) 478 27 36 73 et BOUVRY Nathalie

**Service médical**

**Service secours** : DEUX AMBULANCES ARRIVÉE POSTE SECOURS : INS-MOREAU

**Trésorerie** : CLÉMENT José + 32 (0) 477 41 69 91

**Site de départ** : NICOLAY Jean + 32 (0) 498 82 67 67

**Site d'arrivée** : DEBY Christian + 32 (0) 496 15 51 15

**Speaker départ** : RAMELOT Serge

**Speaker arrivée** : RAMELOT Serge



Commissaires

**Président U.C.I** : CRAMETTE Rodolphe

**Juge à l'arrivée** : TONGLET Bernard

**Commissaire 2** : FINCK Daniel

**Commissaire 3** : BURGUET Patrick

**Commissaire 4** : FLECHET Paul

**Opération transpondeur** : VANHOUTE Sabine

**Administration** : VAN HOUTE Sabine

**Commissaire moto 1** : GERARD François

**Pilote moto** : BETTONVILLE Jean-Marc

**Camion balai** : VETTENBURG Achie

**Délégué technique** : FINCK Daniel



Photo finish

**Liège** : BOURDOUX Jean

Radio Tour

**Fréquence** : 164.63125 MhZ Canal 1



Wallonie

Reportage

**Télécom team jury** : HAVELANGE Michel

**Commissaire radio team** : HAVELANGE Freddy

**Info moto** : PLOMB Rudy



## Opérations de départ

**Permanence de départ** : Samedi 4 mai 2024, Centre Sportif, rue Gustave Delperdange 6600 BASTOGNE, 1er étage

**Remise des dossards et documents de course** : À la permanence, de 8h45 à 9h45

**Réunion OBLIGATOIRE des directeurs sportifs** : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h00

**Tirage au sort des voitures** : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h30

**Réunion des signaleurs motos et Police** : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 11h00

**Vestiaires - Douches** : Centre Sportif, rez-de-chaussée, 6600 BASTOGNE, à partir de 9h00

**Parking des équipes** : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

**Parking officiels** : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

**Signatures feuilles de départ** : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, de 10h45 à 11h50

**Distance de l'épreuve** : 137,60 km

**Heure de départ** : 12h15

## Opérations d'arrivée

**Permanence d'arrivée** : Cafétéria Centre sportif Piscine, Esplanade Fair Play 1 à 4920 AYWAILLE

**Vestiaires - Douches** : Centre sportif Piscine d'Aywaille

**Locaux contrôles dopage** : Centre sportif Piscine d'Aywaille

**Local commissaires UCI et classements** : Cafétéria Centre sportif Piscine

**Paiement des prix** : À l'arrivée, Cafétéria Centre sportif Piscine

**Remboursement des dossards - Remise des transpondeurs** : Cafétéria Centre sportif Piscine

**Local presse** : Cafétéria Centre sportif Piscine

**Parking véhicules officiels - police signaleurs motos** : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

**Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleurs motos** : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

**Parking ouverture course, sécurité, président UCI, commissaires, direction course, Police** : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

**Parking des véhicules techniques des équipes (bandeau bleu)** : parking idem ci-dessus avant 15h00

## Côtes

**GPM 1** : Côte de Mont le Soie (km 76,4)

**GPM 2** : Côte de Wanne (km 82,9)

**GPM 3** : Côte de Basse-Bodeux (km 96,7)

**GPM 4** : Côte de la Vecquée (km 115,0)

**GPM 5** : Côte de La Redoute (km 136,7)

## Top 5 de l'édition 2023

**1ère place** : Tomos PATTINSON en 3:21:29

**2ème place** : Victor VANEECKHOUTTE +6

**3ème place** : Milan DONIE +9

**4ème place** : Aubin SPARFEL +48

**5ème place** : William HOLMES "

## Hopitaux

**CLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE** : Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE +32 (0) 6 124 01 11

**CLINIQUE REINE ASTRID** : rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY +32 (0) 80 79 31 11

**CHU D'OURTHE-AMBLÈVE** : rue Grand-Fossés 31-33, 4130 ESNEUX +32 (0) 4 380 27 91

**CHR DE LA CITADELLE** : Boulevard du XXème de Ligne 1, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 321 61 11

**CHU B35** : Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIEGE +32 (0) 4 366 71 11

**CHU MONTLÉGIA** : Boulevard Patience et Beaujonc 2, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 355 50 00

## Règlement

### **Article 1 - ORGANISATION**

LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors UCI est organisée par le Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois Asbl (RCPCL), rue du Vicinal 37 – 4670 – BLEGNY – Belgique, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la RLVB.

Elle se dispute le samedi 4 mai 2024 sur une distance de 137,6 km

Le départ a lieu à 12h15 à BASTOGNE Rue Gustave Delperdange, Centre sportif, l'arrivée est fixée à REMOUCHAMPS (AYWAILLE) mi-côte de la Redoute aux alentours de 15h50.

### **Article 2 - TYPE D'ÉPREUVE**

L'épreuve est réservée aux coureurs Juniors U19, elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en classe MJ 1.1.

### **Article 3 - PARTICIPATION**

Conformément à l'article 2.2.005 du règlement de l'UCI, l'épreuve est ouverte, sur invitation, aux équipes belges et étrangères nationales, régionales, provinciales et de clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement de l'UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

Maximum 150 coureurs sont autorisés à prendre le départ.

L'itinéraire horaire se trouve dans la brochure officielle.

Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureurs et suiveurs accrédités à la permanence de départ.

La participation à LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché par les Commissaires de course suivant le règlement de l'UCI pour le côté sportif ou par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.

### **Article 4 - PERMANENCE**

**La permanence de départ** se tient le samedi 4 mai 2024, au Centre sportif de Bastogne, Rue G. Delperdange, 6600 Bastogne, au 1er étage de 08h45 à 09h45.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 08h45 à 09h45.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10h00 et aura lieu à la permanence. La présence des Directeurs sportifs est OBLIGATOIRE.

Les Directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un laissez-passer délivré par la Direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée par le tirage au sort effectué par le Collège des Commissaires.

**La permanence d'arrivée** se tient le samedi 4 mai 2024, à la Piscine d'AYWAILLE, Esplanade Fair Play 1 à 4920 AYWAILLE (itinéraire fléché depuis la ligne d'arrivée) de 15h30 à 18h00.

Tous les suiveurs doivent être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

### **Article 5 - RADIO-TOUR**

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164.63125 MhZ Canal.

### **Article 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois véhicules du RC Pesant CL Asbl.

## **Article 7 – FLECHAGE – SIGNATURE – DOSSARDS – PHOTO FINISH**

L'itinéraire de l'épreuve est entièrement fléché au moyen de flèches directionnelles noires sur fonds jaune.

Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisation, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

**Zones rouges** : En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début et la fin de ces zones sont signalés par un panneau rouge avec lettres noires, la fin par des lettres noires barrées.

Il est INTERDIT à TOUS les véhicules (motos comprises) de dépasser les coureurs dans ces zones.

**Itinéraires bis (Way-Out / Way-In)** : À certains endroits du parcours des Itinéraires Bis (lettres noires sur fonds rouges) permettent aux suiveurs de rejoindre l'avant de la course.

**Signature** : Chaque coureur est OBLIGÉ de signer la feuille de départ et de se présenter avec son équipe complète entre 10h45 et 11h50 au podium de départ. Une liste de passage est remise aux Directeurs sportifs à la permanence de départ.

**Dossards** : Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Une caution de dix (10) euros sera réclamée par coureur pour les deux dossards et la plaque de cadre. Cette caution sera restituée à l'arrivée, lors de la remise des deux dossards et de la plaque de cadre en bon état et **NON MODIFIÉS ou DÉTERIORÉS**.

**Photo finish** : Les classements et temps sont réalisés par le système Photo-Finish de la RLVB

## **Article 8 – ZONE DE RAVITAILLEMENT – ZONE DE COLLECTES**

En dehors du ravitaillement autorisé au départ des véhicules des Directeurs sportifs (à partir du 30ème et jusqu'à 20 km de l'arrivée) des Zones de Ravitaillement et de Collectes sont prévues :

- HONVELEZ Km 62,7
- Sommet de la côte de la VECQUÉE Km 121,7

Le ravitaillement se fait à pied, à droite de la route, par le personnel d'accompagnement des équipes.

## **Article 9 – SOINS MÉDICAUX**

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent l'entièreté du parcours.

## **Article 10 – DELAIS EN COURSE – DELAIS D'ARRIVÉE**

Lors de l'épreuve, les coureurs attardés de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mis hors course. Ils devront retirer leurs dossards et plaque de cadre. Un bus et une camionnette suivront l'épreuve afin de recueillir les éventuels abandonnés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Art.2.3.039 du règlement UCI).

## **Article 11 – CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

- Classement individuel
- Classement des Monts

Dans chacun des cinq monts, il est attribué respectivement 4, 2 et 1 point(s) aux 3 premiers coureurs classés au sommet du mont. **Le coureur doit terminer l'épreuve** pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement des monts, c'est le meilleur classement à l'arrivée de l'épreuve qui départage les coureurs ex-aequo. Le vainqueur reçoit un trophée.

Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable.

### **Article 12 – PRIX**

Classement individuel – Le total général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de : 1.215€ - 20 prix – paiement à l'issue de l'épreuve.

1er – 200€, 2ème – 150€, 3ème – 125€, 4ème – 100€, 5ème – 90€, 6ème - 80€, 7ème – 70€, 8ème 60€, 9ème – 50€, 10ème – 40€, 11ème au 15ème – 30€, 16ème au 20ème – 20€.

Classement des monts – Un trophée.

### **Article 13 – ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectueront sous l'autorité de l'UCI, de la RLVB et des officiels désignés.

La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce Gouvernement.

Le contrôle antidopage a lieu à la Piscine d'Aywaille Esplanade du Fair Play 1 à 4920 AYWAILLE (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

### **Article 14 – PROTOCOLE**

Conformément à l'article 2.3.046 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le lauréat du Grand prix des Monts

Ils se présenteront dans un délai maximum de DIX (10) minutes après leur arrivée.

### **Article 15 – PÉNALITÉS**

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

### **Article 16 – DECISIONS – FORFAIT – COMPORTEMENT**

**Décisions** : Toutes décisions du Collège des Commissaires sera communiquée à la Direction de l'Organisation qui se charge de sa diffusion, il en est de même pour les classements.

**Forfait** : En cas de forfait d'une équipe enregistrée à l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

**Comportement** : Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

### **Article 17 – OFFICIELS DE LA COURSE**

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

- Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32 495 49 17 76)
- Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32 473 62 06 13)
- Le Coordinateur de sécurité : Serge BONNY (+32 472 75 35 53)
- Le Régulateur moto

En collaboration avec la Direction de l'organisation, le Président et le Collège des Commissaires.

## Itinéraire

**Rassemblement de départ :** Hall Sportif, Rue Gustave Delperdange, Bastogne

**Signature :** de 10h45 à 11h50, Hall Sportif, Bastogne

**Départ fictif :** à 12h15, Hall Sportif, Bastogne

**Départ réel :** à 12h25, Carrefour N834/N854, tout droit

PROVINCE DU LUXEMBOURG		KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
<b>BASTOGNE</b>						
Bastogne :	<b>DEPART FICTIF (Hall Omnisport communal)</b> rond-point rue Gustave Delperdange, à droite rue Pierre Thomas	0	137,6	12 h 15	12 h 15	12 h 15
	<b>rond-point de la Doyenne, à droite N30 rue Pierre Thomas</b>					
Foy :	<b>DÉPART RÉEL</b> N30 (plaque directionnel bleu à droite) carrefour tout droit, N30	0	137,6	12 h 25	12 h 25	12 h 25
		0,5	137,1	12 h 26	12 h 26	12 h 26
Noville :	Carrefour N30/N877, à gauche dir. Vaux ralentisseur + stries, drapeau jaune	2,8	134,8	12 h 30	12 h 29	12 h 29
Vaux :	tenir la droite route principale passage sous autoroute E25 carrefour à gauche dir. Libramont N826	4,6	133	12 h 32	12 h 32	12 h 32
		7,2	130,4	12 h 36	12 h 36	12 h 36
<b>BERTOGNE</b>						
Compogne :	N826 route de Compogne <b>WAY OUT N°1</b> prendre à gauche ilots centraux successifs, drapeau jaune	9	128,6	12 h 38	12 h 39	12 h 39
Bertogne :	rond-point N826/N834 à gauche dir. Bastogne N834	12,4	125,2	12 h 43	12 h 44	12 h 45
Longchamps :	N834 <b>WAY IN n°1</b>	15,5	122,1	12 h 48	12 h 48	12 h 49
<b>BASTOGNE</b>						
Savy :	Tout droit, passage sous pont Autoroute N834/N854, tout droit, N834, dir. La Roche	21	116,6	12 h 56	12 h 57	12 h 58
		23	114,6	12 h 58	13 h 00	13 h 01
Foy :	carrefour tout droit, N30					
Noville :	Carrefour N30/N877, tout droit dir. Houffalize N30 N30	28	109,6	13 h 06	13 h 07	13 h 09
<b>HOUFFALIZE</b>						
	Virage serré à droite dir. Tavigny, Drapeau jaune	35,5	102,1	13 h 16	13 h 18	13 h 21
Viessoule :	Viessoule	37,8	99,8	13 h 20	13 h 22	13 h 25
Tavigny :	à gauche dir. Gouvy N838	39,6	98	13 h 22	13 h 24	13 h 28
Cetturu :	N838 <b>WAY OUT N° 2</b> à gauche à l'Y	42,8	94,8	13 h 27	13 h 29	13 h 33
<b>GOUVY</b>						
Steinbach :	N838 rue du Liherin à droite dir. Gouvy N838 rue de la Grotte, Drapeau jaune	47,6	90	13 h 34	13 h 36	13 h 40
		49,8	87,8	13 h 37	13 h 40	13 h 44
Limerlé :	Tout droit N838 à gauche dir. Bovigny rue de la croix du Cheneux traverser la N827 dir. Bovigny	54,1	83,5	13 h 43	13 h 46	13 h 50
		55,6	82	13 h 45	13 h 48	13 h 53
Halconreux :	N892 rond point tout droit dir. Bovigny	57,4	80,2	13 h 48	13 h 51	13 h 56
Courtil :	N892 route d'Halconreux au carrefour N892/N878b à droite dir. Vielsalm N878b <b>WAY IN N° 2</b>	58,5	79,1	13 h 49	13 h 53	13 h 57
		58,7	78,9	13 h 49	13 h 53	13 h 58
Bovigny :	à gauche rue Gros Bailleux carrefour à gauche dir. Vielsalm N68	59,2	78,4	13 h 50	13 h 54	13 h 58
		60,5	77,1	13 h 52	13 h 56	14 h 01
Honvelez :	N68 route de Cierreux					
<b>ZONE DE COLLECTE 1</b>		62,7	74,9	13 h 55	13 h 59	14 h 04
<b>VIELSALM</b>						
Salmchâteau :	N68 rue de Cierreux carrefour N68/N89 à droite dir. Vielsalm N68 rue des Comptes de Salm	64,8	72,8	13 h 58	14 h 02	14 h 07
		65,7	71,9	13 h 59	14 h 04	14 h 09
Vielsalm :	N68 terre-plein central, Drapeau jaune					
		<b>KMS faits</b>	<b>KMS à faire</b>	<b>42 km/h</b>	<b>40 km/h</b>	<b>38 km/h</b>
	tenir à droite N675 rue de l'Hôtel de Ville	68	69,6	14 h 03	14 h 07	14 h 12
	N68/N823 à droite N823 rue Général Jacques	68,3	69,3	14 h 03	14 h 07	14 h 13
	N823 rue de la Clinique RP à gauche dir. Burtonville	69	68,6	14 h 04	14 h 09	14 h 14
Neuville :	N823 Neuville-Haut tenir à gauche dir. Burtonville	70,5	67,1	14 h 06	14 h 11	14 h 16
Burtonville :	Burtonville, ralentisseur rue de la Forêt, tenir la droite					
		74,2	63,4	14 h 12	14 h 16	14 h 22
	rond-point tout droit dir. Saint-Vith rond-point à droite dir. Saint-Vith	74,8	62,8	14 h 12	14 h 17	14 h 23
Petit-Thier :	N675					



	à gauche, dir. Mont le Soie	76,3	61,3	14 h 15	14 h 19	14 h 25
<b>CÔTE DE MONT LE SOIE - GPM 1</b>						
	<b>PIED DE CÔTE</b>	76,4	61,2	14 h 15	14 h 20	14 h 26
	tenir la droite chemin de Wanne	77,4	60,2	14 h 16	14 h 21	14 h 27
	<b>SOMMET DE CÔTE ZONE ROUGE N°1</b>	78,2	59,4	14 h 17	14 h 22	14 h 28
Grand-Halleux :	à droite rue Emile Tromme					
	à droite N68 rue Capitaine Lekeux <b>FIN DE ZONE ROUGE N°1</b>	82,7	54,9	14 h 24	14 h 29	14 h 36
	à l'Eglise à droite, dir. Wanne <b>WAY OUT N°3</b> direction TROIS-PONTS	82,9	54,7	14 h 24	14 h 29	14 h 36
<b>CÔTE DE WANNE - GPM 2</b>						
	<b>PIED DE CÔTE</b>	82,9	54,7	14 h 24	14 h 29	14 h 36
	rue Sculpteur Vinçotte					
	tenir la gauche dir. Wanne	83,7	53,9	14 h 25	14 h 31	14 h 37
<b>PROVINCE DE LIEGE</b>						
<b>TROIS-PONTS</b>						
Lavaux :	terre-plein central					
	à droite dir. Wanne Faix du Diable	85,7	51,9	14 h 28	14 h 34	14 h 40
	à gauche faix du Diable					
	<b>SOMMET DE CÔTE</b>	86,4	51,2	14 h 29	14 h 35	14 h 41
Wanne :	Pl. de Wanne rond-point à gauche dir. Trois-Ponts <b>ZONE ROUGE N°2</b>	87	50,6	14 h 30	14 h 36	14 h 42
Aisomont :	Aisomont, terres-pleins centraux successifs					
	<i>descente rapide</i>					
	virage serré à droite, passage sur pont					
Trois-Ponts :	rue de la Gare <b>FIN DE ZONE ROUGE N°2</b>					
	à gauche N68	92,6	45	14 h 38	14 h 44	14 h 51
	carrefour N66/N68 tout droit N66 rue Joseph Lejeune <b>WAY IN N°3</b>	92,7	44,9	14 h 38	14 h 44	14 h 51
Basse-Bodeux :	rond-point N651/N68 tout droit N66	96,7	40,9	14 h 44	14 h 50	14 h 58
<b>CÔTE DE BASSE-BODEUX - GPM 3</b>						
	<b>PIED DE CÔTE</b>	96,7	40,9	14 h 44	14 h 50	14 h 58
	N66 rue de Huy					
	<b>SOMMET DE CÔTE</b>	100,6	37	14 h 49	14 h 56	15 h 04
<b>STOUMONT</b>						
	N66 Rue de Huy					
	<i>descente rapide</i>					
	carrefour N66/N645 à droite N645 La Lienne	105,5	32,1	14 h 56	15 h 03	15 h 12
Forges :	N645 La Lienne					
Rahier :	N645 Moulin de Rahier	109,4	28,2	15 h 02	15 h 09	15 h 18
	N645 La Lienne					
<b>CÔTE DE LA VECQUEE - GPM 4</b>						
	<b>PIED DE CÔTE</b>	115	22,6	15 h 10	15 h 18	15 h 27
	carrefour N645/N633 à droite N633 Route de l'Ambève	115,3	22,3	15 h 10	15 h 18	15 h 27
Targnon :	N633					
Stoumont :	N633 Route de l'Ambève terre-plein central					
	carrefour N633/N606 à gauche N606 Route de Spa	118,6	19	15 h 15	15 h 23	15 h 32
	N606 Route de Spa					
	<b>SOMMET DE CÔTE</b>	121,7	15,9	15 h 19	15 h 28	15 h 37
<b>ZONE DE COLLECTE 2</b>						
		121,7	15,9	15 h 19	15 h 28	15 h 37
<b>THEUX</b>						
Desnié :	carrefour à gauche, direction La Reid N606	126	11,6	15 h 26	15 h 34	15 h 44
Bayonnard :	N606 à gauche dir. Hautregard	128,1	9,5	15 h 29	15 h 37	15 h 47
Hautregard :	carrefour N606/N697 à gauche dir. Remouchamps N697 rue de Spa	130,8	6,8	15 h 32	15 h 41	15 h 52
		<b>KMS faits</b>	<b>KMS à faire</b>	<b>42 km/h</b>	<b>40 km/h</b>	<b>38 km/h</b>
<b>AYWAILLE</b>						
Sougné-Remouchamps :	avenue Marcellin La Garde N697, terre-plein central, tout droit	135,3	2,3	15 h 39	15 h 48	15 h 59
	carrefour N697/N666 à gauche N666 rue de Louveigné	135,5	2,1	15 h 39	15 h 48	15 h 59
	carrefour N633/N666 tout droit N633 avenue de la Poralée					
	rond-point à droite, rue du Vieux Pont	136	1,6	15 h 40	15 h 49	16 h 00
	Passage sur Pont					
	à gauche rue du Halage	136,2	1,4	15 h 40	15 h 49	16 h 00
	à droite rue du Broux	136,2	1,4	15 h 40	15 h 49	16 h 00
	à gauche rue Ladry	136,5	1,1	15 h 41	15 h 50	16 h 01
	à droite rue Trotinfosse	136,7	0,9	15 h 41	15 h 50	16 h 01
<b>CÔTE DE LA REDOUTE - GPM 5</b>						
	<b>PIED DE CÔTE</b>	136,7	0,9	15 h 41	15 h 50	16 h 01
	passage sous pont sous E25					
<b>ARRIVÉE</b>	LA REDOUTE, face au monument	137,6	0	15 h 42	15 h 51	16 h 02
<b>AFIN DE GARDER L'INTÉGRITÉ DE LA COURSE</b>						
Déviation OBLIGATOIRE pour Directeurs Sportifs et Suiveurs en fin de course,						
tourner à droite vers le parking juste avant la ligne d'arrivée.						

### Accès départ et 5 premiers kilomètres

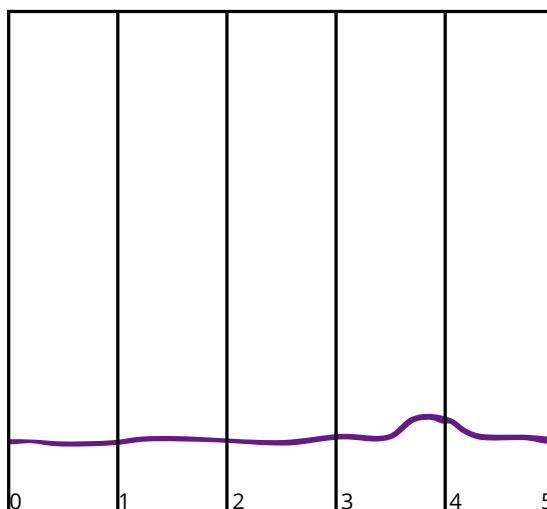
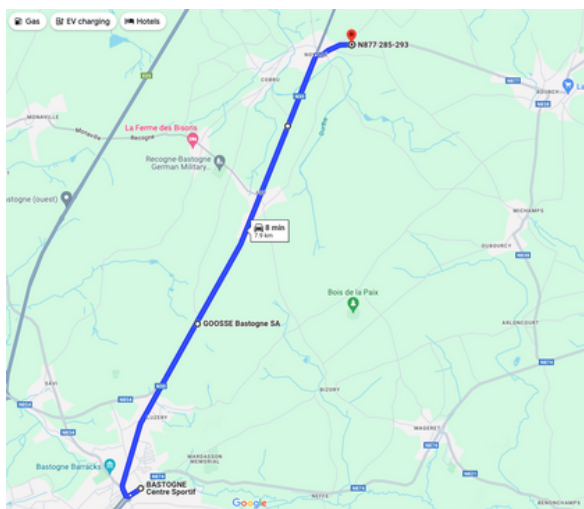
#### **Venant de l'E40 - E42 - E313 Liège - Maastricht - Aix-la-Chapelle la Chapelle - Anvers - Verviers**

Prendre l'autoroute E25 en direction de Luxembourg, Sortie n° 53 Hemroulle (Clervaux). Prendre à gauche pour emprunter la N854 vers Savy puis à droite N834, rue de La Roche.

Arrivé au rond point, tout droit rue Pierre Thomas (N30). Au rond point suivant, tout droit (N874) Porte de Trèves - PPO - rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.

#### **Venant de l'E411 - E21 - E25 - Bruxelles - France - Luxembourg - SORTIE N°54 Bastogne - Martelange**

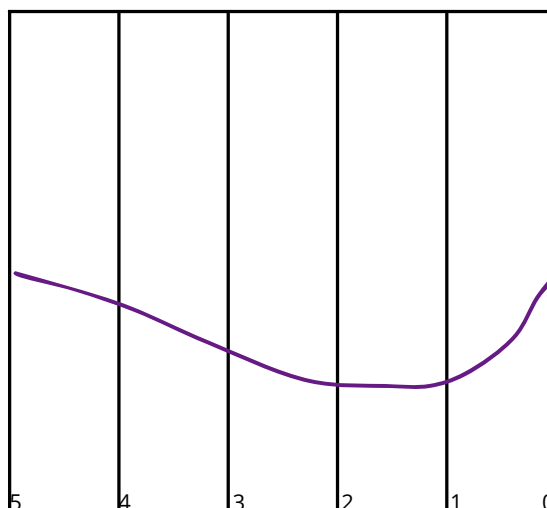
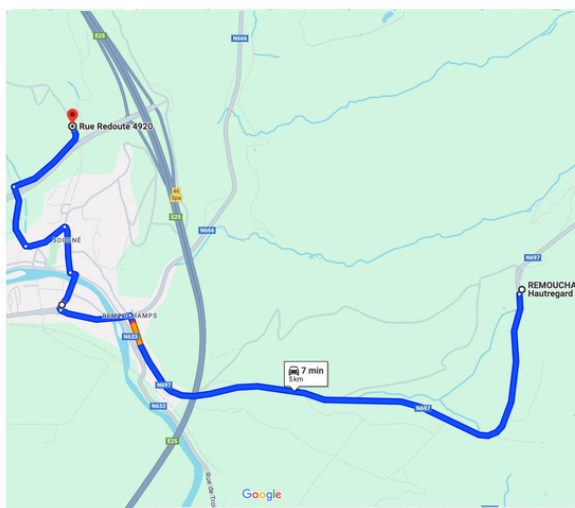
Prendre à droite N4 et peu après, à gauche N84 rue de Marche ; Au premier carrefour à 4 voies, prendre à gauche la N30, rue du Vivier et continuer la N30 par la droite, rue des Jardins, Porte de Trèves, jusqu'au rond point, sortie par la droite. PPO : rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.



### Accès arrivée et 5 derniers kilomètres

#### **Venant de l'E25**

Sortie 46 direction Aywaille-Remouchamps, au bas de la sortie d'autoroute aux feux lumineux prendre à gauche, premier rond point prendre à gauche, passer le pont prendre à gauche et directement à droite, suivre les flèches LA REDOUTE.



# 12ème AG Liège-Bastogne-Liège Aspirants

Dimanche 21 avril 2024





RESTAURANT - TRAITEUR  
 « LE CHALET »  
 Rue Lambert Marlet, 23, 4670 Blegny  
 Tél : 04 / 387. 56 . 16  
 Email : cedric@le-chalet.be

